


PREFET DU TERRITOIRE DE BELFORT

Belfort, le 26/09/2017

**Accueil des personnes à mobilité réduite
à la préfecture du Territoire de Belfort**

Stationnement : Les personnes handicapées munies d'une carte de stationnement (ou les personnes les accompagnant) disposent d'une place de stationnement devant l'entrée du public donnant accès à la préfecture (rue Bartholodi).



Accès aux locaux : 


Il existe une rampe d'accès pour les personnes en fauteuil roulant, avec une poussette ou ne pouvant monter les escaliers.


Un rail au sol allant du portail aux escaliers et des bandes contrastées sur les escaliers sont installées à destination des déficients visuels.

A l'arrivée d'une personne à mobilité réduite, un agent d'accueil la prend immédiatement en charge.

Pour les personnes ne pouvant utiliser les escaliers, modalités d'accès en fonction des locaux :

-  a. accès aux bureaux de l'ancien bâtiment :
 - bureau de la Circulation et bureau des Nationalités : tous les usagers sont accueillis assis.
 - bureaux des étages : l'accès se fait par l'ascenseur avec accompagnement d'un agent du service
-  b. accès aux bureaux du nouveau bâtiment : accès impossible (escaliers).
 - l'agent d'accueil prend contact avec le bureau concerné par la demande.
 - les mesures suivantes sont entreprises :
 - si un espace est disponible dans un bureau de l'ancien bâtiment ou une salle de réunion, le chef de bureau ou un agent désigné vient au contact de la personne.
 - un emplacement est prévu sur le nouveau comptoir d'accueil en cas d'indisponibilité de bureau ou de salle de réunion.
 - à défaut de personnel disponible, l'agent d'accueil prend les coordonnées de l'utilisateur afin que l'agent en charge du dossier le rappelle pour convenir d'un rendez-vous.

-  Pour les personnes souffrant d'une déficience visuelle, modalités d'accès en fonction des locaux :
 - Si la personne est accompagnée, l'accueil se fait normalement.
 - Si la personne dispose d'un chien d'aveugle ou d'une canne blanche, un agent d'accueil l'accompagne jusqu'au bureau concerné par sa demande s'il est situé au rez-de-chaussée du nouveau bâtiment.
 - Sinon, l'agent d'accueil contacte un agent du bureau concerné afin qu'il vienne chercher la personne.

-  Pour les personnes souffrant d'une déficience auditive, une boucle auditive est installée à l'accueil de la préfecture. Nos salles de réunion sont également équipées.

